Approved Label
2023-4921
2026-10-05

GROUPE	**2**	**HERBICIDE**
GROUPE	**4**	**HERBICIDE**

HERBICIDE DB-6654

Granulés mouillables

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS

COMMERCIAL (AGRICOLE)

N° D'HOMOLOGATION: 29556 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS :

Dicamba (sous forme de sel de sodium) 53,8% é.a.
Thifensulfuron- méthyle 5,77%
Tribénuron-méthyle 5,77%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites



ATTENTION POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

Étiquette

CONTENU NET: 0,2 à 600,0 Kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES BROUILLARDS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER/VAPOTER PENDANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT. BIEN SE LAVER À L'EAU ET AU SAVON APRÈS LA MANIPULATION ET AVANT DE MANGER, DE BOIRE, DE MÂCHER DE LA GOMME/DU TABAC, DE FUMER/VAPOTER, D'UTILISER LES TOILETTES OU DE MANIPULER DES APPAREILS MOBILES.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PREMIERS SOINS:

En cas d'empoisonnement, contacter un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE , COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme

cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :
Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE:
Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides ou des engrais. NE PAS l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:
S'il s'agit d'un contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples:
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant récupérable :
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballages :
Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

GROUPE	**2**	**HERBICIDE**
GROUPE	**4**	**HERBICIDE**

HERBICIDE DB-6654

Granulés mouillables

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS

COMMERCIAL (AGRICOLE)

N° D'HOMOLOGATION: 29556 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS : Dicamba (sous forme de sel de sodium) 53,8% é.a.
Thifensulfuron- méthyle 5,77%
Tribénuron-méthyle 5,77%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites



ATTENTION POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

Livret

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

	TABLE DES MATIÈRES	
		Numéro de section
AVIS À L'UTILISATEUR		1
PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES		2
MISES EN GARDE	Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs	3
	Mises en garde environnementales	4
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Renseignements sur le produit	5
MODE D'EMPLOI	Instructions générales d'application	6
	Gestation de la dérive de pulvérisation	7
	Instructions pour le mélange et le chargement	8
	Nettoyage de l'équipement de pulvérisation	9
	Utilisation dans les cultures et mauvaises herbes supprimées	10
	Recommandations sur la gestion de la résistance	11
ENTREPOSAGE		12
ÉLIMINATION		13

SECTION 1 : AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2: PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS:
En cas d'empoisonnement, contacter un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.
Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

SECTION 3 : MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES BROUILLARDS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER/VAPOTER PENDANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT. BIEN SE LAVER À L'EAU ET AU SAVON APRÈS LA MANIPULATION ET AVANT DE MANGER, DE BOIRE, DE MÂCHER DE LA GOMME/DU TABAC, DE FUMER/VAPOTER, D'UTILISER LES TOILETTES OU DE MANIPULER DES APPAREILS MOBILES.

- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

SECTION 4 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

MISES EN GARDE: **2**
PREMIERS SOINS: 2
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: 2
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: 2
EN CAS D'INGESTION: 2
EN CAS D'INHALATION: 2
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : 3
ENTREPOSAGE: 3
ÉLIMINATION: 3
AVIS À L'UTILISATEUR: 4
SECTION 1 : AVIS À L'UTILISATEUR 7
PREMIERS SOINS: 7
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: 7
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: 7
EN CAS D'INGESTION: 7
EN CAS D'INHALATION: 7
DESCRIPTION DU PRODUIT 10
RÉENSEMENCEMENT À D'AUTRES CULTURES 10
RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE : 11
RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS : 11
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE : 11
MISES EN GARDE CONCERNANT LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION 12
INSTRUCTIONS RELATIVES À L'APPLICATION : 12
ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION 12
MISES EN GARDE CONCERNANT LE MÉLANGE 13
MÉLANGES EN CUVE: 13
DIRECTIVES 13
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES INJECTEURS 14
SECTION 9: MISES EN GARDE RELATIVES AU NETTOYAGE: 14
DIRECTIVES DE NETTOYAGE : 14
BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) et L'ORGE DE PRINTEMPS L'HERBICIDE DB-6654 16
L'Herbicide DB-6654 + 2,4-D Ester 17
L'Herbicide DB-6654 + Perimeter[MD] II Herbicide♦ 18
L'Herbicide DB-6654 + MCPA ESTER 19
Mélanges en cuve sur le blé (de printemps et dur) 19
L'Herbicide DB-6654 + L'Herbicide HORIZON NG 20
L'Herbicide DB-6654 + L'Herbicide Traxos 20
SECTION 11: RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE 21
SECTION 12: ENTREPOSAGE : 21
SECTION 13: ÉLIMINATION: 21

SECTION 5 : DESCRIPTION DU PRODUIT

L'herbicide DB-6654 est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps, non contre-ensemencé de légumineuses ou des graminées.

L'herbicide DB-6654 est un mélange de 3 principes actifs sous forme de pâte granulée ou de granules solubles. Ce produit est non corrosif, ininflammable et il ne gèle pas. Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffer à la température de la pièce avant d'utiliser.

L'herbicide DB-6654 doit être mélangé avec de l'eau et avec un agent tensio-actif recommandé et appliqué uniformément comme traitement généralisé. Les agents tensio-actifs recommandés sont AGRAL 90[1], AG-SURF[2] et CITOWETT PLUS. Appliquer à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. APPLIQUER SEULEMENT À L'AIDE D'ÉQUIPEMENT TERRESTRE.

[1] Agral 90 Agent Mouillant Et Tensioactif Non Ionique Liquide ou Agral 90 Un Mouillant Et Adhésif Non Ionique
[2] IPCO Ag-Surf Original, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide De Pulvérisation, IPCO Ag-Surf II ou Weedaway Ag-Surf II

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide DB-6654 en maximisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide DB-6654 arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LIRE AVANT L'UTILISATION
Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés ou tués de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

- NE PAS appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits ou le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- NE PAS appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits similaires.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé de printemps et l'orge de printemps.

RÉENSEMENCEMENT À D'AUTRES CULTURES :
Toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide DB-6654.

RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :
On ne peut utiliser le blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps pour le pâturage ni pour alimenter le bétail dans les 7 jours suivant l'application.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :
N'utiliser l'herbicide DB-6654 que sur les variétés présentement enregistrées courantes de blé (blé de printemps et blé dur) et d'orge de printemps. Se renseigner auprès de FMC sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :
Après 4 heures ou plus après la pulvérisation, l'efficacité de l'herbicide DB-6654 ne sera pas réduite par la précipitation de moins de 25 mm.

MODE D'EMPLOI

SECTION 6 : MISES EN GARDE GÉNÉRALES

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- NE PAS appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Éviter la surpulvérisation ou la dérive vers les habitats importants de la faune, tels que les plantations brise-vent, les terres humides, les marécages, les boisés ou bords asséchés des marécages.
- Appliquer l'herbicide DB-6654 lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. NE PAS appliquer lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit.
- NE PAS traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener l'herbicide DB-6654 en contact avec les racines de plantes à conserver.
- Des dommages à la culture peuvent survenir si l'herbicide DB-6654 est appliqué à un stade de la culture autre que celui recommandé.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec l'herbicide DB-6654 est homologué. L'herbicide DB-6654 doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- NE PAS appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- NE PAS appliquer plus de 130 grammes/hectare de l'herbicide DB-6654 par année.
- NE PAS retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant le traitement.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Remarque : Les cultures qui sont soumises à des stress causés par les conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent souffrir d'un ralentissement additionnel et montrer des symptômes plus prononcés de dommages si l'herbicide DB-6654 est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut survenir est généralement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.

SECTION 7 : GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

MISES EN GARDE CONCERNANT LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

L'herbicide DB-6654 pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier aux fleurs, arbres fruitiers, raisins, plantes ornementales, pois, pommes de terre, tomates, soja et autres plantes

à feuilles larges, particulièrement quand elles sont en développement et en croissance. Suivre ces mises en garde lors des pulvérisations à proximité de cultures sensibles :

1. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent vers les cultures sensibles. Laisser une zone tampon de pulvérisation adéquate entre les zones de traitement et les plantes sensibles.
2. Utiliser des gouttelettes grossières, car elles sont moins susceptibles de dériver que les fines gouttelettes. Choisir des buses qui minimisent la production de fines particules de pulvérisation. Maintenir la pression de pulvérisation en dessous de 150 kPa et le volume de pulvérisation au-dessus de 220 L/ha, sauf indication contraire du fabricant des buses.
3. NE PAS pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera 30°C.
4. Éviter de pulvériser par temps très humide ou brumeux.

INSTRUCTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :

Pulvériser uniformément à l'aide d'un équipement terrestre bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210 à 275 kPa est recommandée. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR AGRICOLE :

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps	1	0	0	0	15

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour l'équipement d'application conventionnel selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca. Les zones tampons de 1 m (terrestre) NE PEUVENT PAS être modifiées.

SECTION 8 : INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET DE CHARGEMENT

MISES EN GARDE RELATIVES AU MÉLANGE :

NE PAS laisser le mélange à pulvériser dans le réservoir pendant plus de 24 heures avant de le pulvériser, sinon son efficacité peut être réduite. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. NE PAS effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

DIRECTIVES :

Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits d'association ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et le volume d'eau recommandé pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Toujours commencer avec un réservoir du pulvérisateur propre et vide.

2. Remplir au 2/3 du réservoir avec de l'eau **fraîche**.

3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide DB-6654 dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide DB-6654 est **complètement** dissout.

4. S'assurer qu'il n'existe pas des granules non-dissous, puis ajouter la quantité requise du produit d'association. Si le produit d'association est un concentré émulsifiable (EC), réduire l'agitation afin d'éviter l'induction d'une émulsion inverse.

5. Ajouter le reste de l'eau.

6. Si nécessaire pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.

7. Se référer aux sections de mélange en réservoir de ce livret pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.

8. Pour les mélanges subséquents, réduire le volume de la matière qui reste dans le réservoir **inférieur** à 10 % du volume de la solution original avant d'avancer à l'étape 1, parce que les produits chimiques restants peuvent empêcher la dissolution complète ou la dispersion de l'herbicide DB-6654. Si cela est impossible, délayer l'herbicide DB-6654 dans une petite quantité d'eau (5 à 10 L) avant de l'ajouter au réservoir.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES INJECTEURS

1. S'assurer que l'injecteur est propre (rincé avec l'ammoniaque).

2. Pour les meilleurs résultats, ajouter l'herbicide DB-6654 à la partie supérieure du réservoir.

3. Si l'on utilise un injecteur, s'assurer que tous les granules de l'herbicide DB-6654 sont complètement dissouts/dispersés et qu'ils sont injecté dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter les autres produits chimiques.

4. Pour certain injecteurs, un volume bas d'eau peut causer une saturation de l'herbicide DB-6654, laissent des granules non-dissous. Dans ce cas, rincer l'injecteur avec l'eau propre avant d'ajouter tout autre produit chimique.

5. Toujours dissoudre les granules de l'herbicide DB-6654 dans le réservoir principal en maintenant l'agitation, avant d'ajouter un autre produit d'association.

NOTE : Observer la procédure de nettoyage recommandé pour les réservoirs des pulvérisateurs de l'injecteur.

SECTION 9 : MISES EN GARDE RELATIVES AU NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

ATTENTION : NE PAS utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. NE PAS nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un endroit clos.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE :

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé (blé de printemps et blé dur) ou l'orge de printemps, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toutes traces de l'herbicide DB-6654 dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

1. Vider le réservoir puis le remplir à moitié avec de l'eau propre. Rincer le réservoir, la rampe et les boyaux en utilisant le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.

2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide DB-6654. Répéter l'étape 1 au besoin.

3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau ou une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés qui adhérent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable à été mélangé dans le réservoir avec l'herbicide DB-6654, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide DB-6654 dans le réservoir et les boyaux.

4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.

5. Vider le réservoir.

6. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.

7. Rincer le réservoir à fond avec deux réservoirs remplis d'eau propre en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

SECTION 10 : CULTURES ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) et L'ORGE DE PRINTEMPS L'Herbicide DB-6654	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en croissance active qui mesurent moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Une couverture complète des mauvaises herbes ciblées est essentielle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide DB-6654	130 grammes/hectare
Adjuvants: Agral[1] 90, Ag-Surf[2], Citowett Plus [1] Agral 90 Agent Mouillant Et Tensioactif Non Ionique Liquide ou Agral 90 Un Mouillant Et Adhésif Non Ionique [2] IPCO Ag-Surf Original, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide De Pulvérisation, IPCO Ag-Surf II ou Weedaway Ag-Surf	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide DB-6654 est complètement dissout, puis ajouter l'adjuvant, tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare.	
Mauvaises herbes supprimées	**Mauvaises herbes réprimées**
Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	Chardon des champs [3]
Stellaire moyenne[4]	
Saponaire des vaches	
Ortie royale	
Sagesse-des-chirurgiens	
Kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2)[1]	
Chénopode blanc	
Crépis des toits	
Silène noctiflore	
Amarante à racine rouge	
Soude roulante[5]	
Laiteron des champs	
Tabouret des champs[5]	
Colza spontané[2]	
Renouée liseron	
Moutarde des champs	
NOTE : NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter les champs pendant les 7 jours suivant l'application. NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.	

Notes :

1. Appliquer sur le kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2) du stade de plantule jusqu'à 10 cm. De meilleurs résultats seront obtenus si le kochia à balais est de petite taille.
2. L'herbicide DB-6654 seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield ou des autres variétés du trait Pursuit Smart)

3. Appliquer lorsque la majorité des chardons ont sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
4. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1re à 6e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
5. Ne supprimera pas les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2

MÉLANGES EN CUVE POUR BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS SEULEMENT

L'Herbicide DB-6654 + 2,4-D Ester	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps et blé dur) et orge de printemps seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 3e feuille et de la 5e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'Herbicide DB-6654	130 grammes/hectare
2,4-D ester LV700	0,6 litre/ha (ou 420 grammes d'équivalent acide/hectare)
Adjuvants: Agral[1] 90, Ag-Surf[2], Citowett Plus [1] Agral 90 Agent Mouillant Et Tensioactif Non Ionique Liquide ou Agral 90 Un Mouillant Et Adhésif Non Ionique [2] IPCO Ag-Surf Original, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide De Pulvérisation, IPCO Ag-Surf II ou Weedaway Ag-Surf	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'Herbicide DB-6654 est dissout avant l'addition du 2,4-D. Ajouter le 2,4-D, tout en maintenant l'agitation, et ensuite l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à l'étiquette de 2,4-D pour plus de renseignements sur l'application et les mises en garde à observer.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'Herbicide DB-6654 seul, plus les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par 2,4-D Ester.	
NOTE : NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter les champs pendant les 7 jours suivant l'application. NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.	

L'Herbicide DB-6654 + PERIMETER[MD] II HERBICIDE♦	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps et blé dur) et orge de printemps seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'Herbicide DB-6654	130 grammes/hectare
PERIMETER[MD] II HERBICIDE♦ ♦PERIMETER[MD] II Herbicide peut être remplacé par un produit équivalent contenant 333 g é.a./L de fluroxypyr qui fournit 70 g é.a./ha au taux d'utilisation indiquée sur l'étiquette.	0, 21 litre/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessous

Adjuvants: Agral[1] 90, Ag-Surf[2], Citowett Plus [1] Agral 90 Agent Mouillant Et Tensioactif Non Ionique Liquide ou Agral 90 Un Mouillant Et Adhésif Non Ionique [2] IPCO Ag-Surf Original, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide De Pulvérisation, IPCO Ag-Surf II ou Weedaway Ag-Surf	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'Herbicide DB-6654 est dissout avant l'addition du PERIMETER[MD] II Herbicide. Ajouter PERIMETER[MD] II Herbicide tout en maintenant l'agitation, et ensuite l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à l'étiquette de PERIMETER[MD] II Herbicide pour plus de renseignements sur l'application et les mises en garde à observer.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'Herbicide DB-6654 seul, plus : le gaillet grateron (1 à 6 verticilles) le kochia à balais (incluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2; jusqu'à 10 cm) le lin spontané (jusqu'à 12 cm de hauteur) l'érodium cicutaire (1 à 6 feuille) la mauve à feuilles rondes (1 à 5 feuilles) la bourse-à-pasteur (jusqu'à 20 cm).	
NOTE : NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter les champs pendant les 7 jours suivant l'application. NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.	

L'Herbicide DB-6654 + MCPA ESTER	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps et blé dur) et orge de printemps seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 3[e] feuille et de la 5[e] feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'Herbicide DB-6654	130 grammes/hectare
MCPA Ester 500 Ou MCPA Ester 600	0,56 L/ha Ou 0,47 L/ha
MÉLANGE : S'assurer que l'Herbicide DB-6654 est dissout avant l'addition du MCPA Ester. Ajouter le MCPA Ester, tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à l'étiquette de MCPA Ester pour plus de renseignements sur l'application et les mises en garde à observer.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'Herbicide DB-6654 seul, plus : la lychnide blanche pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, jusqu'à 15 cm de diamètre) matricaire inodore les variétés de canola spontané tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield ou des autres variétés portant le trait Pursuit Smart). Appliquer sur le canola spontané au stade 2 à 4 feuilles.	
NOTE : NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter les champs pendant les 7 jours suivant l'application. NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.	

MÉLANGES EN CUVE SUR BLÉ (PRINTEMPS ET BLÉ DUR)

L'Herbicide DB-6654 + L'Herbicide HORIZON NG
ENDROIT : Provinces des Prairies et intérieur de la Colombie-Britannique seulement
CULTURE(S) : Blé (de printemps et blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**.

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée du stade de la 2e feuille à la 5e feuille de la culture. Appliquer à la folle avoine en pleine croissance du stade de 1 à 6 feuilles, avant l'apparition de la 4e talle et sur la sétaire verte du stade de 1 à 5 feuille, avant l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'Herbicide DB-6654	130 grammes/hectare
L'Herbicide HORIZON NG	0,930 L/hectare
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide DB-6654 est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter l'Herbicide HORIZON NG. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Utiliser un volume minimal de 55 L/ha. Consulter l'étiquette de l'Herbicide HORIZON NG pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les mises en garde à observer lors de l'usage de ce produit.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-6654 seul, plus les mauvaises herbes supprimées par l'Herbicide HORIZON NG à raison de 0,93 L/ha	
NOTE : NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter les champs pendant les 7 jours suivant l'application. NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.	

L'Herbicide DB-6654 + L'Herbicide Traxos	
ENDROIT : Provinces des Prairies, Est du Canada et intérieur de la Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé (de printemps et blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps (incluant le blé dur) se trouve entre les stades de la 3e feuille et de la 5e feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, du stade 1 à 6 feuilles sur la tige principale.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'Herbicide DB-6654	130 grammes/hectare
L'Herbicide Traxos	1,2 L/ha
MÉLANGE : S'assurer que l'Herbicide DB-6654 est dissout avant l'addition de l'Herbicide Traxos. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à l'étiquette des produits d'association pour plus de renseignements sur l'application et les mises en garde à observer.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'Herbicide DB-6654 seul, plus les mauvaises herbes supprimées par l'Herbicide Traxos. Consulter l'étiquette de l'Herbicide Traxos pour plus de détails.	
NOTE : NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter le champs pendant les 7 jours suivant l'application. NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.	

SECTION 11 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide DB-6654 est un herbicide du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide DB-6654 et à d'autres herbicides du groupe 2 et/ou du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DB-6654 ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins

susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.
- Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistances, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1 833-362-7722.

SECTION 12 : ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides ou des engrais. NE PAS l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

SECTION 13 : ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant non-réutilisable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples:
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant récupérable :
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballages :
Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à

l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

FMC est une marque de commerce de FMC Corporation ou un affilié. ©2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Tous les autres produits mentionnés sont des de commerce de leurs fabricants respectifs.